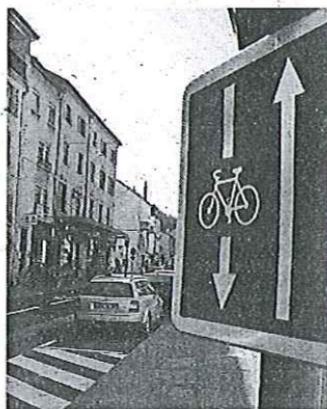


La Ville veut promouvoir les modes de déplacement doux

Elle a associé des employeurs de l'agglomération à son projet.

FAVORISER LE co-voiturage entre les salariés de différentes entreprises ou administrations. Mieux encore, inciter les salariés à prendre leur vélo pour se rendre au travail. C'est l'objectif du plan de déplacement que la Ville veut mettre en place en associant les principaux employeurs de l'agglomération lédonienne. Le centre hospitalier, le groupe SKF, Bel SA, La Poste, mais aussi la préfecture, le Conseil général, la Direction des services fiscaux, le Sidéc (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de e-communication) ont accepté de jouer le jeu et sont prêts à signer une convention de partenariat. L'objectif est, dans un premier temps, d'élaborer un plan de déplacement visant à promouvoir le



Le plan de déplacement devrait déboucher sur des pratiques

co-voiturage ou les déplacements dit doux.

« **Le pied à la pédale** »

Reste que Thierry Gaffiot, adép-

te de la locomotion à vélo, est plutôt sceptique sur une mesure dont le but, selon lui, est surtout d'inciter au co-voiturage plutôt que de favoriser l'usage du deux-roues non motorisé. Bref, ce dispositif est « *pavé de bonnes intentions* ». « *Qui n'est pas aujourd'hui pour l'écologie ?* », a interrogé le communiste lors du conseil municipal, lundi 7 février. Du côté de la minorité encore, Christophe Perny (PS) a mis en doute la volonté d'engagement des employeurs dans le dispositif au regard de leur engagement financier parfois très modeste. Les entreprises débourseuront entre 100 et 300 euros alors que la participation des collectivités dépasse les 2000 euros. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) apportera 50% du montant consacré à l'étude (36 000 euros).

Pour Jacques Lançon, le plan de déplacement, une fois finalisé, devrait déboucher sur des pratiques. C'est en quelque sorte « *le pied à la pédale* », selon les termes de l'adjoint à l'environnement. L'objectif est de mettre en relation des salariés qui font le même trajet au même moment. Est-ce que les élus qui se rendent à des réunions communes donneront l'exemple en partageant leur voiture, s'est interrogée l'écologiste Marie-Madeleine Belœil ?

► Le prix de l'eau augmente de 2,13 %

Le tarif de l'eau en 2010 sera de 2,445 euros, « *inférieur au prix moyen du m³ de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui était déjà en 2007 de 2,89 euros TTC* ». Cette hausse s'explique par la poursuite du programme d'investissement dont le remplacement des branchements en plomb et la progression de la redevance assainissement de 3,5 %.

► Thermalisme : les cures enfants en chute libre

300 enfants en 2007, 19 en 2009. Les cures thermales énurésie à destination des enfants ne font plus recette parce qu'elles ne sont plus remboursées. Du coup, l'établissement thermal géré par la Compagnie européenne des bains (CEB) a demandé à ce que la Ville n'applique pas la majoration de loyer triennale de 2008. Une économie de 13 000 euros pour les thermes dont le chiffre d'affaires est en baisse de 60 000 euros (moins 4,37%). « *Un cadeau déplacé* », pour Christophe Perny.

Christophe Marchal